

Le rebond des défaillances créera des opportunités d'acquisitions

Les dossiers de restructuration de PME et ETI se multiplient. Le retournement de la Tech pourrait entraîner une consolidation du secteur.

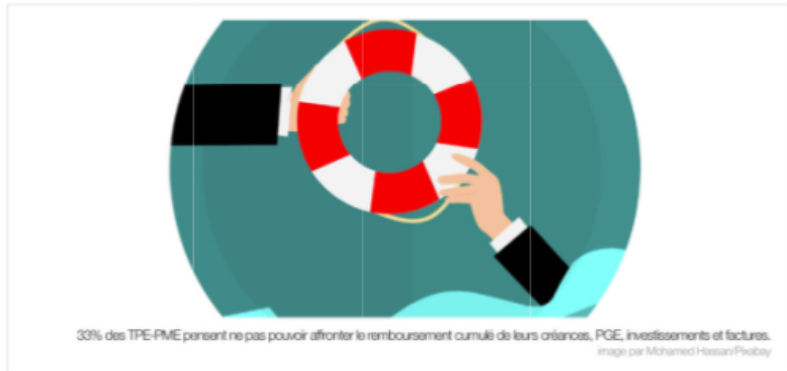
Par Bruno de Roulhac

2023 pourrait signer un fort rebond des défaillances d'entreprises en France. Si jusqu'alors, les TPE étaient principalement concernées, le mouvement s'étend aux PME et ETI, avec une accélération des dossiers de restructuration, en particulier dans l'industrie, l'agroalimentaire, l'automobile, le BTP et la tech, selon l'étude du courtier en crédit clients AU Group et d'EY, dévoilée mercredi matin. S'appuyant sur les données d'Allianz Trade, l'étude anticipe un bond de 41% des défaillances dans les prochains mois à près de 59.000, soit au-dessus de la moyenne annuelle pré-covid de 53.000 faillites sur 2017-2019. Les défaillances ont déjà fortement progressé (+48%) l'an dernier, par rapport aux 27.600 procédures en 2021, point bas de 35 ans, mais «environ la moitié concernait des structures de moins de cinq salariés et de moins de cinq ans d'existence», précise Olivier de la Pontais, directeur chez AU Group.

DES PGE DIFFICILES À REMBOURSER

De nombreux paramètres pèsent sur la santé financière des entreprises : explosion du coût de l'énergie, remontée de l'inflation, ruptures des chaînes d'approvisionnement, flambée des prix des matières premières, tensions sociales, hausse des taux d'intérêt, et des incertitudes géopolitiques qui perdurent. «Les plus petites entreprises sont les plus touchées, car elles ont peu de réserves, et ont probablement consommé leur PGE plus rapidement», relève Guillaume Cornu, associé EY, responsable de l'activité Restructuring. D'ailleurs, 33% des TPE/PME pensent ne pas pouvoir faire face au remboursement cumulé de leurs créances, PGE, investissements et factures, selon l'étude *Cabinet Arc/Ifop* dévoilée lundi. Et même 39% anticipent une hausse importante des faillites. D'autant que quatre entreprises sur cinq ne prévoient pas de croissance de leur activité au premier semestre 2023.

«Nous constatons depuis quelques mois une augmentation des dossiers de restructuration traités dans le cadre de procé-



dures amiables, - mandat ad hoc et conciliation - notamment de restructuration de PGE, mais pas uniquement, dans les PME et ETI, poursuit Guillaume Cornu. Pour les plus importantes, il s'agit de projets de restructurations couvrant l'ensemble des volets-stratégiques, opérationnels et financiers. Mais, il n'y a pas pour autant de vague de faillites.»

Les grosses opérations de fusions-acquisitions ont ralenti, mais celles concernant les ETI «restent très actives. Nous pensons que le marché du M&A sur des situations dites spéciales devrait croître, anticipe Guillaume Cornu. Que ce soient des corporates qui reprennent un concurrent plus fragile, ou encore des fonds de dette ou de retournement qui disposent de liquidités pour saisir des opportunités». Le violent retournement de la Tech «devrait accélérer le mouvement de consolidation du secteur», ajoute Olivier de la Pontais. Forts de leurs bénéfices 2022, les grands groupes devraient profiter de ces opportunités». Concernant le private equity, «la question de la hausse des taux d'intérêts, des valorisations élevées et parfois de dettes significatives, conjuguées aux autres paramètres de la crise, se pose, poursuit Guillaume Cornu. Assisterons-nous à des restructurations du type 'amend and extend' ou plutôt à des opérations de M&A et de consolidation ? Les situations de crise peuvent parfois être des accélérateurs de consolidation, dans la plupart des secteurs en difficultés».

Les ETI, qui jouent habituellement un rôle d'amortisseur de l'économie, subissent leur troisième crise en deux ans. Le «mode survie» dans lequel elles ont basculé en quelques mois, avec la hausse des prix des matières premières, le coût de l'électricité et le resserrement des conditions de crédit, risque de les conduire à des arbitrages très défavorables à l'activité et aux investissements, alors qu'elles ont particulièrement besoin de compétitivité, s'inquiète l'étude. Le bouclier énergétique doit aussi bénéficier aux ETI. D'autant que, contrairement à 2022, les entreprises sont confrontées cette année à un ralentissement de la croissance, à une contraction des marges. «Avec la fin du quoi qu'il en coûte et des aides de l'Etat, les outils de besoin en fonds de roulement (BFR), notamment l'affacturage, font partie des instruments pour soutenir les trésoreries des entreprises», conclut Olivier de la Pontais.

L'AFFACTURAGE,
SOUTIEN À LA TRÉSORERIE